

EVEIL SPORTIF AMPLEPUIS

Section Danse

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur complète les statuts officiels et en précise les modalités d'application.

Ce règlement est remis à chaque adhérent lors de son inscription. Celui-ci est passible de modification, dans ce cas un avenant sera transmis à l'adhérent.

Les jours et heures de séances sont communiqués à chaque adhérent pour information et sont susceptibles d'évoluer en fonction des situations externes et internes le nécessitant.

L'âge minimum est fixé à 5 ans révolu au 31 décembre de l'année d'inscription.

PARTIE I : Inscription : dossier et cotisation

- **Tout adhérent doit :**
 - Remplir sa fiche d'inscription via le site internet ou le cas échéant sur papier
 - Régler sa cotisation dans sa totalité
 - Compléter et remettre le coupon réponse du questionnaire de santé (attestant avoir répondu NON à toutes les questions). A défaut fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique daté de moins de 6 mois.
 - Fournir la caution pour le prêt de la tenue de danse : 1 chèque de 120€ et un de 30€
 - Signer le présent règlement intérieur et le remettre à la responsable administrative
 - Avoir un comportement décent : toute incorrection vis à vis des entraîneurs ou des autres adhérents peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation.

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, adresse mail en cours d'année devra être effectué par l'adhérent sur son espace personnel sur le site **comiti**.

L'inscription sera définitive lorsque la totalité de la cotisation aura été réglée.

Les documents d'inscription et le(s) chèque(s) de caution doivent être remis à la responsable administrative du cours de votre enfant avant la date indiquée sur la fiche d'information. Passé cette date, votre enfant ne sera plus accepté au cours, dans l'attente des pièces manquantes.

- **La cotisation forfaitaire annuelle comprend :**
 - Le paiement de la cotisation
 - L'affiliation à la fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - L'assurance obligatoire
 - 2 places pour le gala annuel (1 place adulte pour le vendredi et 1 place adulte pour le samedi) non échangeables par nos soins
 - 1 carte winwinsport vous donnant droit à de nombreuses réductions (pour plus d'informations rendez-vous sur <https://win-win-sports.com/>)

La cotisation peut être réglée en plusieurs fois mais doit être soldée au 31 décembre.

Les modes de règlement acceptés sont :

- Chèques
- Espèces
- Coupons sports
- Virements
- Chèques vacances
- PASS région pour les lycéennes (le remboursement est effectué à l'adhérent après remboursement par la région)
- PASS SPORT : un code de réduction est transmis à l'adhérent après transmission du mail de la CAF indiquant le code du PASS SPORT.

Une réduction pourra être appliquée sous certaines conditions :

- 30€ pour les habitants d'Amplepuis
- 2 personnes de la même famille : réduction de 10 % sur la 2ème activité
- 3 personnes de la même famille : réduction de 10 % sur l'activité la moins chère et de 20 % sur l'activité la moins chère
- 1 personne avec 2 activités : activité la moins chère à demi-tarif

Pour les nouveaux adhérents, 2 cours d'essai sont autorisés

En cas d'arrêt d'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les nouvelles adhérentes, la saison sportive débute la semaine suivant les permanences physiques (en général la première quinzaine de septembre) et se termine la dernière semaine de juin).

PARTIE 2 : Arrivée et départ des danseurs

- Responsabilité :

Les parents ont l'**OBLIGATION** de s'assurer au préalable de la présence d'un entraîneur à chaque cours avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association ne sera pas engagée en cas d'absence d'entraîneur.

La responsabilité des entraîneurs ne peut être engagée qu'envers les danseurs présents aux horaires prévus et uniquement pendant les horaires prévus.

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à repartir seul de l'entraînement sans l'accord écrit de leur responsable légal. Dans le cas où les danseurs partent seuls à leur domicile, la responsabilité de l'association ne peut être mise en cause en cas d'accident.

- Ouverture de la salle :

La salle ne sera ouverte que 10 minutes avant l'heure du premier cours.

Pour le bien-être des enfants, la présence des parents est interdite pendant les cours.

La salle sera fermée 5 minutes après la fin du cours.

PARTIE 3 : Les entraînements

- Tenue d'entraînement :
 - Chausson de danse, chaussettes ou nu pied
 - Tenue de sport
 - Les cheveux doivent être attachés
 - Pas de chewing-gum
 - Une gourde

- Vestiaires :

Tout objet de valeur est interdit, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (portables, carte bancaire, argent, bijoux...)

Oubli de vêtements : les vêtements oubliés seront conservés pendant 1 mois (par mesure d'hygiène, les sous-vêtements ne sont pas gardés). Passé ce délai, les vêtements seront donnés à une association.

- Absence :

Par respect des entraîneurs et afin d'organiser les séances, toute absence devra être signalée par le responsable légal aux entraîneurs aux numéros qui lui auront été communiqués en début de saison.

5 absences consécutives entrainera l'annulation de la participation au gala sans remboursement des places prévendues.

- Annulation d'entraînements :

Si le nombre de danseurs est inférieur à 4, les entraîneurs se réservent le droit d'annuler l'entraînement.

- Vacances :

Les cours des 5-6 ans sont annulés pendant les vacances scolaires.

Sauf avis contraire des monitrices, les cours pendant les vacances scolaires sont maintenus pour tous les autres groupes.

- Stages
 - Organisés au sein du club :

Des stages peuvent être proposés toute une journée, une matinée ou un après-midi pendant les vacances scolaires ou le dimanche. Les responsables légaux seront informés des dates de stage ainsi que du montant de la participation financière demandée.

- Accidents :

A l'entraînement ou en déplacement, les monitrices prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les responsables légaux et les secours le cas échéant.

PARTIE 5: Tenue du club

- Tenue du club

L'association prête à tous ses adhérents en début de saison une tenue qui est utilisée **UNIQUEMENT** lors des différentes rencontres et du gala annuel.

Une autre permanence sera programmée en fin de saison afin de restituer les tenues à la responsable administrative. **En aucun cas, les tenues ne doivent être restituées aux entraîneurs ou à une tierce personne.**

Les tenues doivent être rendues propres et uniquement le jour de la permanence.

A défaut une retenue sur la caution sera effectuée :

- 30€ pour une tenue rendue sale (poils d'animaux, odeur de tabac), froissée ou en retard
- La totalité de la caution si la tenue n'est pas rendue ou dégradée

- Consignes de lavage :

Les tissus métallisés, hologrammes et paillettes sont des matières fragiles très sensibles aux frottements, aux transpirations acides et aux déodorants.

Lavez impérativement votre tenue **À L'ENVERS** avec une lessive liquide :

- A la main individuellement, **sans laisser tremper**, à 30 degrés maximum
- Ou à la machine, en cycle court à 30 degrés, essorage programme délicat puis sortir immédiatement de la machine.

Laisser sécher sur cintre, pas de sèche-linge !
Pas de chlore, ni de **repassage**

Utiliser des lingettes qui absorbent la couleur

- Boutique

Des objets et vêtements à l'effigie du club sont en vente directement auprès de notre partenaire GUILLOT SPORT

PARTIE 6 : Communication

- Communication de l'association envers ses adhérents

Les monitrices vous contacteront par sms ou mail

Les responsables administratifs transmettront les informations d'ordre général par mail. Si vous apportez une réponse à ce mail, merci de préciser les nom et prénom de votre enfant ainsi que le groupe dans lequel il est.

- Promotion – publicité

Sauf mention contraire du responsable légal, l'association est autorisée à photographier et filmer ses adhérents individuellement ou en groupe dans le cadre de sa promotion.

- Site internet – réseaux sociaux

- Site internet : <https://www.eveilsportifamplepuis.fr/>

Le site internet du club est un outil précieux vous permettant de trouver toutes les informations pratiques et utiles comme les documents administratifs, le calendrier de la saison, les résultats....

- Réseaux sociaux : Instagram et Facebook

Les photos prises lors des entraînements, stages, compétitions ou gala peuvent être publiées sur les réseaux sociaux. (sauf avis contraire écrit du représentant légal)

Des informations générales seront également mises en ligne.

PARTIE 7 : Gala

Le gala annuel rassemble les 3 sections de l'association et a lieu, en général, le dernier week-end des vacances scolaires d'hiver le vendredi soir et le samedi soir.

Pour une bonne organisation de cet événement, le responsable légal préviendra les entraîneurs de l'absence de son enfant avant fin octobre.

Des entraînements supplémentaires peuvent être prévus afin de préparer cet événement, notamment les dimanches matin et pendant les vacances scolaires.

La répétition générale avec l'ensemble de la société a lieu le mercredi précédent le gala.

Pour l'Eveil Sportif Amplepuis
La Présidente
Chantal CHAMARANDE

Le responsable légal
Le père

La mère